AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3896
FR0000125346-FS1081

25 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 septembre 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir indirectement 3 771 803 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,92% du capital et 5,56% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	2 663 528	4,18	2 663 528	3,92
Goldman Sachs & Co. LLC	1 021 520	1,60	1 021 520	1,50
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	64 538	0,10	64 538	0,10
Goldman Sachs & Co. Wertpapier GmbH	21 946	0,03	21 946	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	266	ns	266	ns
United Capital Financial Advisers, LLC	5	ns	5	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**3 771 803**	**5,92**	**3 771 803**	**5,56**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INGENICO hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 000 553 actions INGENICO (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions INGENICO.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 144 219 actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 53 155 actions INGENICO résultant de la détention de 16 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 17 avril 2023 et le 28 mai 2030 ;

- 69 826 actions INGENICO, résultant de la détention de 28 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçable entre le 17 novembre 2020 et 31 décembre 2030 ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 888 433 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 21 231 actions INGENICO, résultant de la détention de 17 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2030 aux prix unitaires par action compris entre 64,11 € et 130,67 € ; et

- 7 actions INGENICO, résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement en espèces, exerçable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2030 au prix unitaire par action de 186,67 €.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 10 565 obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») INGENICO.

———